

Services finances - comptabilité

CC Mellois en Poitou

2, place de Strasbourg
79500 Melle

Paris, le 08/04/2024

	Sur CHORUS	Nous informer d'un complément d'information
Apporter un complément d'information pour traiter cette facture ? n° engagement, code service, changement contact ?	Passer la facture en statut « A RECYCLER »	Connecter vous sur le formulaire en ligne : https://www.intercommunalites.fr/adhesion-2024/
Pour nous contacter : compta@intercommunalites.fr		

FACTURE numéro : 24ADX0033

communiquée via Chorus

Intercommunalité : CC Mellois en Poitou	SIRET : 20 006 975 500 011
Code service :	Nom du service : NA
N° engagement : 11 220 176	Notre contact : DGS-Frédéric Pierre,

**Cotisation pour l'année 2024
à INTERCOMMUNALITÉS DE FRANCE (AdCF)**

Population légale totale de 2021 *	Taux par hab.*	Calcul intermédiaire (pop° x taux) *	Commentaires
47 977	0,11 €	5 277,47 €	

MONTANT TOTAL A REGLER* : 5 277,47 €

Cotisation exonérée de TVA (Art. 261-4-9 du CGI)

Règlement à 60 jours date de facture / Pas d'escompte pour règlement anticipé

Pénalité au taux d'intérêt légal, indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 €

* L'assemblée générale extraordinaire du 6 oct. 2023 fixe la cotisation à Intercommunalité de France-AdCF selon le barème suivant :

- Taux de 0,11 € par habitant de l'intercommunalité sur l'année n-3 (source : **INSEE janvier 2024**, population légale totale)
- Cotisation délimitée par un plancher de 200 euros et un plafond de 10 000 euros

En votre aimable règlement, en **renseignant votre numéro de facture : 24ADX0033**

Coordonnées bancaires : Intercommunalités de France

Domiciliation : Crédit Coopératif Odéon / IBAN : FR76 4255 9100 0008 0036 3944 506 / BIC : CCOPFRPPXXX

Etablissement : 42559 Guichet : 10000 Compte : 080 0363 9445 Clé : 06

**Relevé d'identité
bancaire
Intercommunalités
de France**

		Relevé d'Identité Bancaire								
Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virement, paiement de quittance, etc). Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi les réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.										
42559	10000	08003639445	06	GROUPE CREDIT COOPERATIF						
code étab.	code guichet	numéro de compte	clé RIB	domiciliation						
IBAN										
FR76	4255	9100	0008	0036	3944	506				
BIC										
C	C	O	P	F	R	P	P	X	X	X
ODEON 122 BD SAINT GERMAIN 75006 PARIS			Intitulé du compte		INTERCOMMUNALITES DE FRANCE 22 RUE JOUBERT 75009 PARIS 9					

INFORMATIONS RELATIVES A L'ADHESION

L'adhésion à **Intercommunalités de France** couvre une année civile.

Les principales missions de l'association :

- représenter les intercommunalités de France, dans leur diversité, auprès des pouvoirs publics nationaux,
- développer des expertises spécifiques au service de ses adhérents,
- offrir des cadres d'échange aux décideurs intercommunaux tant au niveau national qu'à l'échelle régionale,
- contribuer aux débats sur les évolutions de notre organisation territoriale et des politiques publiques décentralisées.

En termes de services, l'intercommunalité adhérente :

- Accède au service d'assistance juridique, financière et fiscale,
- Reçoit les études et ouvrages que publient l'association,
- Reçoit le journal mensuel,
- Reçoit la lettre hebdomadaire Interco DIRECT (inscription : <https://www.intercommunalites.fr/inscrivez-vous-a-notre-newsletter/>),
- Accède à l'extranet via le site www.intercommunalites.fr (développement en cours),
- Bénéficie d'un tarif préférentiel d'inscription à la convention nationale des intercommunalités (16-18 octobre 2024, Le Havre),
- Participe gratuitement aux autres colloques et aux manifestations d'Intercommunalités de France

INFORMATION A TRANSMETTRE AU SERVICE INFORMATIQUE

OU AU PRESTATAIRE EN CHARGE DE L'INFORMATIQUE

Dans le cadre de l'adhésion à *Intercommunalités de France*, les élus et les agents de **CC Mellois en Poitou** peuvent bénéficier de services et d'informations que nous communiquons notamment par des emails ciblés.

L'éventuelle mise en place d'une protection antispam, de type MailInBlack, Altospam, etc, compromet la fluidité. Aussi, pour améliorer les échanges, est-il possible de **mettre en « whitelist » ou « liste blanche » les domaines suivants**, utilisés pour notre communication digitale :

- **intercommunalites.fr**
- **news.intercommunalites.fr**

Vous remerciant par avance pour votre action qui permettra de bénéficier au mieux des services liés à l'adhésion